



Rapport de la commission des pétitions et des grâces au Grand Conseil

en réponse

à la pétition « Pour des stands de tir responsables »

(Du 4 décembre 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 26 mai et 6 novembre 2023, la commission des pétitions et des grâces, soutenue dans ses travaux par M^{me} Katia Jacot, assistante parlementaire, a examiné la pétition « Pour des stands de tir responsable », en présence du chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), du chef du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et d'une juriste du service juridique de l'État (SJEN).

Composition de la commission

Présidence : M. Boris Keller
Vice-présidence : M^{me} Stéphanie Skartsounis
Rapporteuse : M^{me} Claudine Geiser
Membres : M^{me} Sarah Curty
M. Hugo Clémence
M^{me} Josiane Jemmely
M. François Perret
M. Olivier Beroud
M^{me} Manon Freitag

2. PÉTITION

Le 7 février 2023, une association de riverain-e-s a déposé la pétition suivante :

Pour des stands de tir responsables

Les stands de tir de Crostand (Plan-du-Bois) et de Bôle sont devenus de plus en plus bruyants depuis quelques années.

Afin de permettre à chacun-e, habitant-e-s de la région, sportif-ve-s ou autres amoureux-ses de la nature de retrouver un climat serein, mettons-nous ensemble et questionnons les personnes compétentes.

Par ma signature, je soutiens la démarche pour des stands de tir responsables, dans le but de diminuer les nuisances sonores des stands de tir de Crostand et de Bôle.

La pétition, munie de 703 signatures manuscrites, a été transmise à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par décision du 9 février 2023.

3. TRAITEMENT DE LA PÉTITION PAR LA COMMISSION

En date du 26 mai 2023, la commission a entendu les pétitionnaires ainsi que le chef du DESC, accompagné du chef du SSCM. Une seconde séance a eu lieu le 6 novembre 2023, afin que la commission puisse notamment être informée, par le Conseil d'État, du résultat des rencontres qui se sont tenues les 13 juin et 19 octobre 2023 entre une délégation des riverain-e-s et les utilisateur-trice-s des infrastructures de tir de Bôle et de Plan-du-Bois.

3.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

La commission a auditionné trois représentants de l'association : MM. Chabloz, Dragos et Singer.

Il en ressort qu'à leurs yeux la situation s'est fortement dégradée ces quatre ou cinq dernières années et que les enjeux sont multiples en termes de santé, d'écologie, de sécurité et d'économie. Les pétitionnaires estiment que l'impact du bruit sur la santé des riverain-e-s des stands de tir représente un problème de santé publique. La situation n'est plus tolérable à différents égards : intensité des tirs (en rafale), usage d'armes de plus en plus bruyantes, imprévisibilité et fréquence des tirs.

Les représentants de l'association constatent que les riverain-e-s subissent un stress chronique dont les effets sont néfastes pour la santé. Les souffrances sont tant physiques que psychiques et des maladies chroniques peuvent également se développer. Selon eux, il y a lieu de différencier la souffrance primaire, directement liée au bruit de tir, de la souffrance secondaire, à savoir toutes les pensées, émotions, comportements, etc. survenant après les tirs et pouvant durer des heures, des jours, des semaines, voire davantage.

Certain-e-s riverain-e-s en viennent à nourrir de la haine et à ressentir de la colère à l'égard de l'armée et de la police, qu'ils et elles tiennent pour responsables de la situation. Les enfants sont particulièrement exposés et expriment également leur souffrance. Il est, d'après eux, très important et urgent que les politicien-ne-s, l'armée et l'opinion publique prennent conscience du fait qu'il s'agit d'un vrai problème de santé publique.

En résumé, il est demandé que des mesures radicales soient prises afin de faire cesser complètement les nuisances sonores. Si des tirs doivent absolument avoir lieu, alors les pétitionnaires estiment que cela doit se faire exclusivement dans des stands de tir complètement fermés. L'installation de tunnels de tir et la mise en œuvre de mesures visant à réduire les nuisances sonores ne sauraient les satisfaire.

3.2. Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État tient à faire part de sa compréhension et assure qu'il a bien conscience que les installations de tir de Bôle et de Plan-du-Bois, dont le canton est propriétaire, sont source de nuisances pour les riverain-e-s.

Les infrastructures en question sont utilisées majoritairement à des fins de formation, tant par la police neuchâteloise (PONE) que par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et l'armée, qui en est l'utilisateur principal. Quelques sociétés locales y organisent également les tirs obligatoires et, de manière marginale, des activités sportives.

Le sentiment d'accroissement du bruit exprimé par les pétitionnaires n'est pas complètement fondé. Si on enregistre effectivement une hausse des nuisances sonores depuis 2018, due à la mise en œuvre du projet de réorganisation de l'armée (DEVA) et à une hausse de l'activité de 25% par rapport à la période 2012-2017, on retrouve actuellement des chiffres identiques à ce qui prévalait avant 2012, du point de vue du nombre de coups tirés.

Depuis 2020, trois expertises d'analyse du bruit ont été réalisées :

- une analyse générale de bruit effectuée par armasuisse, en 2020, sur les deux sites ;
- une étude complémentaire avec mesurage sur site réalisée par le canton à Plan-du-Bois en 2022 ;
- une étude complémentaire avec mesurage sur site réalisée par armasuisse, à Bôle, en 2023.

Il en est ressorti que les installations de Plan-du-Bois sont conformes à [l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit \(OPB\)](#). Des améliorations, pour une douzaine d'habitations, doivent par contre être apportées au stand de tir de Bôle, d'ici au 31 juillet 2025, afin de remplir les exigences fédérales relatives à l'assainissement des places de tir. C'est pourquoi il sera procédé, d'ici à fin 2023 déjà, à l'installation de tunnels de tir afin de réduire le bruit au départ du coup, ainsi qu'à une amélioration des récupérateurs de balles pour diminuer les nuisances sonores lors de l'impact. Le financement de ces travaux, à hauteur de 190'000 francs, sera entièrement pris en charge par la Confédération.

Par ailleurs, en réponse aux riverain-e-s, un catalogue de mesures a été établi afin de réduire encore davantage les nuisances sonores. Celui-ci leur a été présenté lors de deux rencontres qui ont eu lieu les 13 juin et 19 octobre 2023.

Les mesures réalisées à fin octobre 2023 concernant le site de Plan-du-Bois sont les suivantes :

Au niveau des activités de formation du Centre interrégional de formation de police (CIFPol) et de la police neuchâteloise (PONE),

- la réduction de 50% des tirs en semaine entre 17h30 et 19h30 ;
- la réduction de 30% du nombre de jours liés à la formation continue ;
- l'utilisation de réducteurs de son pour les armes longues ;
- la suppression des tirs lors des week-ends prolongés.

Au niveau des activités des sociétés de tir civiles,

- la diminution de 30% des activités ;
- l'utilisation conjointe des installations ;
- l'interdiction du fusil d'assaut ;
- l'interdiction des tirs entre 12h00 et 13h30.

Les mesures en cours de réalisation et à venir, au plus tard d'ici la fin de l'année, sont les suivantes :

Au niveau des activités de tir sur le site de Plan-du-Bois,

- la suppression des tirs militaires le samedi ;
- la suppression des tirs CIFPol et PONE le samedi après-midi ;
- la suppression des tirs en semaine entre 12h00 et 13h00 ;
- la suppression des tirs militaires le vendredi à partir de 16h00 ;
- la publication des activités de tir au moins 10 jours à l'avance ;
- la diminution de 50% de l'activité des sociétés de tir.

Au niveau de l'infrastructure du stand de tir de Bôle,

- la mise en place de tunnels de tir avant fin 2023 ;
- la publication des activités de tir au moins 10 jours à l'avance .

Il est rappelé que les sites dont il est question font partie intégrante de la place d'armes d'infanterie de Colombier mise à disposition de la Confédération. Dans le cadre de l'évaluation de son bilan carbone, l'armée considère le fait de pouvoir se rendre à pied à la place de tir comme une nécessité.

Le Conseil d'État n'entend pas se passer de l'ancrage fort et historique de l'armée dans le canton, qui profite, sous beaucoup d'angles, à toute la région. Il relève d'ailleurs avec satisfaction qu'une telle éventualité n'a jamais été évoquée par les pétitionnaires.

Au regard de tous ces éléments, le Conseil d'État considère avoir mis tout en œuvre, dans la limite de ses compétences, afin de réduire au maximum les nuisances sonores issues des places de tir de Bôle et de Plan-du-Bois. Il invite la commission à recommander au Grand Conseil de ne pas donner suite à ce texte.

3.3. Débat et position de la commission

Dans la mesure où les démarches entreprises ne donnent pas entière satisfaction aux riverain-e-s, qui plaident pour une suppression totale du bruit, la commission a souhaité savoir si l'option de remplacer les structures existantes par des stands de tir entièrement couverts, voire enterrés, avait été évaluée.

Elle a été informée par le chef du DESC que, selon l'estimation effectuée, les coûts à engager pour une telle construction seraient considérables, de l'ordre de 15 à 20 millions de francs pour le stand de tir de Plan-du-Bois (tir à 25 mètres) et encore plus élevés pour ce qui concerne le site de Bôle (tir à 300 mètres). Le canton n'est pas en mesure de financer de tels travaux et, du moment que les normes fédérales en matière de bruit sont respectées, la Confédération n'entrera pas en matière.

La commission, qui s'était également interrogée sur le potentiel d'amélioration existant au niveau de la prévisibilité des heures de tir, constate avec satisfaction que la publication des activités de tir, prévue dans le cadre des mesures présentées, répond à cette préoccupation.

Elle salue les efforts consentis et, dans l'ensemble, les mesures mises en place, tout en regrettant qu'il ne soit pas possible d'aller encore plus loin. Elle encourage le Conseil d'État à sensibiliser la Confédération à la problématique du bruit et à ses conséquences en termes de santé publique à chaque fois que cela s'avère possible.

4. CONCLUSION

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil de ne pas donner suite à la pétition.

Sans opposition, la commission a adopté le présent rapport en date du 4 décembre 2023.

Préavis sur le traitement du rapport (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que cet objet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 4 décembre 2023

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces :

Le président,
B. KELLER

La rapporteure,
C. GEISER